

Montreuil, le 1 avril 2015

Enfin une prime à la casse pour les motos Diesel !

Consciente de l'absolue nécessité de participer à l'amélioration de la qualité de l'air, la Fédération Française des Motards en Colère, l'État et les constructeurs signent un accord historique :

A compter du 1er avril 2015, tous les possesseurs d'une moto Diesel, quel que soit son état et son kilométrage, pourront prétendre à obtenir une prime à la casse d'une valeur équivalente au double du prix d'achat du véhicule d'origine pour les motos en immatriculation impaires et du double plus l'euro symbolique pour celles immatriculées paires (présentation de la facture d'achat obligatoire, conditions de l'accord fonction des alinéas 12-26 et 32-14, bien lire les dispositions prévues).

Il est évident qu'une telle décision devait être prise et que les conséquences sur la pollution en particulier dans les grands centres urbains seront considérables.

La FFMC, Fédération responsable et consciente des risques encourus par la planète en raison de la pollution des motos Diesel se félicite qu'un tel accord ait pu être signé.

Contacts presse :

France Wolf: 06 63 43 43 32

Nathanaël Gagnaire: 06 83 91 65 27

Fédération Française des Motards en Colère

35 bis rue des Messieurs, 93100 MONTREUIL – Tel : 01.48.18.03.20 – Fax : 01.48.18.03.19
contact@ffmc.fr – www.ffmc.fr